



maisondelaculture
BOURGES

Acte d'engagement

Fourniture de projecteurs scéniques LED et équipements associés pour la Maison de la culture de Bourges

Cadre réservé à l'acheteur

Contrat n° 2026-01

Notifié le / /

Acheteur contractant :

MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES, SCENE NATIONALE, établissement public de coopération culturelle représenté par son Directeur, Monsieur Olivier Atlan

Place Séraucourt
BP 257 – 18005 Bourges Cedex

Ci-après dénommé « l'Acheteur »

Contact :

Vanessa Bourgain-Petit, directrice technique,

Téléphone : 02 48 67 03 30

Mail : v.bourgain-petit@mcbourges.com

<https://www.mcbourges.com/>

Objet de l'accord-cadre :

Fourniture (incluant la livraison, l'intégration, le paramétrage, les essais et la formation sur la maintenance de 1^{er} niveau) de projecteurs scéniques LED et équipements associés pour la Maison de la culture de Bourges

Mode de passation de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre est passé suivant une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du code de la commande publique

Ordonnateur :

Monsieur Olivier Atlan, Directeur

Comptable assignataire des paiements :

Madame Magalie Maraffon, agent comptable

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (personne physique ou morale)

Je, soussigné [Nom, prénom, qualité du signataire de l'accord-cadre] :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

.....
.....

- ☐ agissant pour mon propre compte
- ☐ agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de la société
- ☐ agissant en tant que mandataire du groupement

Dénomination sociale du siège social :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Inscrit au registre du commerce de le

sous le n°

Ou au registre des métiers :

Immatriculé au S.I.R.E.T. sous le n°/ __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir fourni toutes les pièces et déclarations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre :

☐ que la société pour laquelle j'interviens n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du code de la commande publique

☐ que les membres du groupement dont je suis mandataire n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du code de la commande publique

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre :

☐ que la société pour laquelle j'interviens est couverte au titre de sa responsabilité civile pour tout dommage résultant de son activité

☐ que les membres du groupement dont je suis mandataire sont couverts au titre de leur responsabilité civile pour tout dommage résultant de leur activité

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées sur la base de mon offre/de l'offre du groupement dont je suis mandataire.

M'ENGAGE sans réserve, à fournir les attestations d'assurance appropriées :

☐ soit au stade du dépôt de l'offre,

☐ soit au stade de la désignation éventuelle de la société ou du groupement pour lequel j'interviens en qualité d'attributaire de l'accord-cadre.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

ARTICLE 2 – NATURE ET COMPOSITION DU GROUPEMENT (en cas de groupement d'opérateurs économiques)

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante)

☐ Conjoint

OU

☐ Solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire du groupement :
(Cocher la case correspondante)

☐ Oui

OU

☐ Non

Les membres du groupement sont listés ci-dessous :

- 1-.....
- 2-.....
- 3-.....
- 4-.....
- 5-.....

L'annexe à l'acte d'engagement intitulée « répartition financière des prestations du groupement » (à multiplier selon le nombre de co-traitants) indique la nature et le montant des prestations exécutées par chaque co-traitant, **y compris le mandataire.**

ARTICLE 3 – FORME ET MONTANT DE L'ACCORD-CADRE

Le présent contrat prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles, conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique (accord-cadre à bons de commandes).

L'accord-cadre est conclu sans minimum, mais avec un maximum en valeur, établi comme suit :

- sur la période initiale de l'accord-cadre : 300 000 euros HT maximum
- sur les périodes de reconduction (toutes périodes confondues) : 100 000 euros HT maximum

Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes par l'Acheteur.

ARTICLE 4 – DUREE DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au titulaire par l'Acheteur, pour une durée initiale d'un (1) an.

Il est tacitement reconductible deux (2) fois pour une durée d'un (1) an, sauf dénonciation par l'Acheteur, sans pouvoir excéder une durée maximale de trois (3) ans.

Les effets juridiques du contrat se poursuivent après son expiration pour les besoins de son règlement définitif et jusqu'à la fin du délai de garantie.

La décision de l'Acheteur s'opposant à la tacite reconduction de l'accord-cadre est notifiée au titulaire, le cas échéant, au plus tard un (1) mois avant la fin du contrat.

ARTICLE 5 – DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le délai d'exécution des prestations est fixé dans chacun des bons de commandes émis par l'Acheteur.

Ce délai court à compter de la date de notification du bon de commande.

Dans le cas d'un bon de commande dont le délai d'exécution se prolonge après la fin de l'accord-cadre, la durée maximale d'exécution de ce bon de commande ne saurait méconnaître l'obligation d'une remise en concurrence régulière.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations sont facturées sur la base des prix unitaires figurant dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU).

Ces prix unitaires sont fermes et invariables pendant la durée de l'accord-cadre.

L'Acheteur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (**joindre également un RIB**) :

Organisme bancaire : _____

Adresse : _____

Au nom de : _____

Code banque : _____

Code guichet : _____

N° compte : _____

Clé RIB : _____

En cas de groupement conjoint, se référer aux annexes de répartition financière.

ARTICLE 7 – SOUS TRAITANCE

L'acte de sous-traitance annexé au présent acte d'engagement (à multiplier selon le nombre de sous-traitants) indique la nature et le montant des prestations que le titulaire entend faire exécuter par un sous-traitant payé directement.

Chaque acte constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- prix HT	€ (en chiffres)
- montant de la TVA au taux de	
- montant TVA incluse	€
(en lettres)	

ARTICLE 8 – SITUATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

A compter de la notification de l'accord-cadre, le titulaire s'engage à fournir au service gestionnaire, tous les 6 mois et jusqu'à échéance de l'accord-cadre, les documents visés à l'article D.8222-5 du code du travail, ainsi qu'un certificat de régularité fiscale à jour.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements ou de refus de produire les pièces susvisées, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues au présent accord-cadre.

La décision de résiliation intervient si le titulaire ne respecte pas son obligation dans un délai d'un mois à compter de la notification d'une mise en demeure.

Si l'Acheteur est informé, par un agent de contrôle, de la situation irrégulière du titulaire au regard des articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du travail, celui-ci encourt, en application de l'article L.8222-6 du code du travail, la résiliation de l'accord-cadre.

ARTICLE 9 – AVANCE

Dans le cas où le titulaire a droit à une avance dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives particulières, celui-ci a la possibilité d'y renoncer :

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

ARTICLE 10 – SIGNATURE DU TITULAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
accord-cadre*

Signature du représentant de l'Acheteur

A
Le

ANNEXE N°___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DU GROUPEMENT – Annexe à fournir pour chaque co-traitant, y compris le mandataire.

ACCORD-CADRE	
Objet :	
Mandataire :	

IDENTITE DU CO-TRAITANT	
Nom de l'entreprise /établissement:	
Forme juridique :	
N° inscription au RCS ou RM :	
N° SIRET :	
Représentant et qualité :	
Adresse :	
Tel :	
Courriel :	

NATURE ET MONTANT MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS QUE LE CO-TRAITANT S'ENGAGE A EXECUTER	
Nature :	
Montant HT en € :	
En toutes lettres :	
Montant TTC en €:	
En toutes lettres :	
Tva au taux de :	

(joindre également 1 RIB ou RIP):

COORDONNEES BANCAIRES DU CO-TRAITANT

Organisme bancaire:

Adresse :

Au nom de :

Code banque:

Code guichet:

N° compte

Clé RIB :

- ☐ ANNEXE N°___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE
- ☐ ACTE SPECIAL DE SOUS TRAITANCE (DECLARATION EN COURS D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE)

ACCORD-CADRE	
Objet :	
Titulaire :	

NATURE ET MONTANT MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS SOUS TRAITEES	
Nature :	
Montant maximum HT en € :	
En toutes lettres :	
*Montant maximum TTC en €:	
*En toutes lettres :	
*Tva au taux de :	

* Pour les travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :
Taux de la TVA : indiquer « autoliquidation » (la TVA est due par le titulaire)

IDENTITE DU SOUS TRAITANT	
Nom de l'établissement :	
Forme juridique :	
N° inscription au RCS ou RM :	
N° SIRET :	
Représentant et qualité :	
Adresse :	
Tel :	

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE	
Modalités de calcul et de paiement des acomptes :	
Mois d'établissement des prix :	
Modalités de variation des prix :	
Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :	

L'Acheteur se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte suivant :
(joindre également 1 RIB ou RIP) :

COORDONNEES BANCAIRES DU SOUS-TRAITANT	
Organisme bancaire:	
Adresse :	
Au nom de :	
Code banque:	
Code guichet:	
N° compte	
Clé RIB :	

PIECES A FOURNIR

- Certificats visant les capacités professionnelles et financières du sous-traitant (ou DC2)
- Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner (le sous-traitant peut utiliser le modèle joint au règlement de consultation ou le DC1)

Le titulaire atteste que le sous-traitant a contracté une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers, dans les conditions exigées par le contrat.

Fait à, le Le sous-traitant :	Fait à [...], le..... Le représentant de l'Acheteur
Fait à, le Le Titulaire de l'accord-cadre ou le mandataire :	